



## ECOLE CASCADE DE GLACE ADULTES

### FICHE TECHNIQUE 2019 Modules "Progression Hiver"

#### 1 OBJET DU MODULE

Vous avez plus de 18 ans, vous avez découvert la cascade de glace.  
Vous avez les techniques et connaissances de bases du module découverte, et être bien conseillé.

#### 2 SEANCES/LIEU /ÉQUIPEMENT

Les séances se déroulent en montagne, en parties théoriques et pratiques, en effectif réduit (4 ou 5 personnes).  
L'objectif en fin de module est d'obtenir un niveau suffisant pour être à l'aise en second, voire en tête dans des voies faciles de plusieurs longueurs.

La durée du module est de 3 jours (1 journée et un week-end de 2 jours).  
Les lieux (vallée de la Romanche, Vercors, Belledonne, ou autres lieux) seront précisés directement par le cadre en fonction des conditions météo, et de l'effectif minimal.

**Dates :** Dimanche 06 Janvier, et week-end du 02 et 03 Février 2019.

**Matériel** individuel à apporter :

- Tenue hivernale adaptée (bonnet, gants (une grosse paire chaude et 2 paires plus fines type, pantalon et veste Goretex, sous vêtements chauds, veste chaude type polaire, veste chaude type duvet).
- baudrier + longe
- chaussures rigides pouvant accepter des crampons
- matériel d'assurage + mousquetons à vis + dégaines
- casque
- piolets traction, crampons cascade
- 1 sac à dos léger (~30 l)
- lunettes
- 1 gourde/thermos.

**Coté pratique :** pour ceux qui ne possèdent pas de matériel individuel, celui peut-être prêté ( prévoir avec l'encadrant).

#### 3 INSCRIPTIONS/TARIF

**Inscriptions et renseignements :**

[escalade-sportive@gemsa.fr](mailto:escalade-sportive@gemsa.fr) avant le 06 décembre 2018. (Pour les retardataires voir avec le responsable de l'activité Ecoles du Vertical Gemsa.)

**Il faut être adhérent GEMSA et avoir souscrit une assurance.**

**Contribution :**

240 € le module de 3 jours, à payer à l'inscription par 2 chèques dont l'un de 80 € d'arrhes.  
Les arrhes, par définition, sont non-remboursables. Elles sont encaissables dès le versement. Reste le solde à payer.

Il est possible de payer par carte bancaire (via le site), par virement (demandez le RIB).  
Paiement par chèque ou virement), indiquez la référence du stage « EDV12 ». Les chèques sont à libeller à l'ordre de GEMSA.

Les arrhes, par définition, sont non-remboursables. Elles sont encaissées dès le versement. Reste le solde à payer.

En cas de désistement :

Jusqu'à la date limite d'inscription figurant sur la fiche technique, le solde fera l'objet d'un avoir sur fourniture d'un certificat médical.  
Après la date limite d'inscription, le solde n'est pas remboursable. Si un remplaçant effectue l'intégralité du stage, le solde fera l'objet d'un avoir.

Le solde est encaissable une semaine avant la date de début du stage. Les chèques sont à libeller à l'ordre de GEMSA

**Transport/hébergement :**

En voiture individuelle. (Tarif 0,30 €/Km) répartition entre les participants  
Hébergement gîte, ½ pension en sus.

**Effectif :**

Le nombre de places est limité pour un module efficace.  
Le minimum étant de 4 et le maximum de 5 personnes.  
Inscrivez-vous au plus tôt.